

## REGLEMENT INTERIEUR

### LIENS AVEC LA FAMILLE

- L'élève doit toujours être porteur de son carnet de liaison, outil de communication indispensable entre la famille et l'école dont l'objet essentiel est l'information.

- Il est du rôle des parents de prendre connaissance des résultats scolaires de leur enfant et de signer le livret scolaire à chaque période.

- La collaboration famille/enseignant est indispensable pour la réussite des élèves.

### ABSENCE

Toute absence doit être justifiée au plus tard dans les 24 heures et signalée par écrit.

Les leçons doivent être rattrapées sur le temps hors scolaire. Les enseignants vous communiquent les devoirs soit à 16h15, soit par un élève voisin selon votre demande.

Le calendrier scolaire des vacances est à respecter.

### RETARD

Tout retard doit être exceptionnel et justifié.

**Le portail est fermé à 8h30 et 13h30.**

### DISCIPLINE ET CONDUITE

L'école est un lieu d'apprentissage de la vie sociale. Aussi chacun devra ainsi apprendre à :

- Respecter l'enfant et l'adulte dans son intégralité physique et morale.
- Respecter le règlement de l'école (classe, cour de récréation, cantine, bibliothèque, garderie, toilettes)
- Avoir un langage empreint de respect et de politesse.
- Respecter le matériel individuel et collectif (toute dégradation sera facturée).

- Porter une tenue vestimentaire correcte (pas de short court ni de tenue provocante).
- Pas de maquillage et de vernis à ongles.
- Laisser les objets de valeur et les jeux électroniques à la maison
- Interdiction de détenir un téléphone portable dans l'enceinte de l'école.
- Ne pas manger de sucettes et de chewing-gum à l'école.
- Ne pas entrer dans l'école avec un animal.

Par sécurité, tout enfant sort accompagné, excepté ceux munis d'une autorisation écrite. Tout changement d'accompagnateur doit être précisé par écrit.

***Seule l'équipe éducative est autorisée à ouvrir le portail***

### SANCTIONS

Les infractions sont sanctionnées de la façon suivante :

- 3 avertissements notifiés sur le carnet, conduit à un billet de comportement
  - 3 billets de comportement ou faute grave conduit à un conseil d'éducation accompagné d'une convocation des parents et de l'enfant.
- A l'issue, une mesure d'exclusion sera prise.

Je soussigné(e) Madame et/ou Monsieur..... parents de ..... nous engageons à respecter le règlement intérieur de l'établissement.

Fait le .....

Signature des parents  
« Lu et approuvé »